

Rapport d'activité

2022

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest

7 EPCI
dont la Métropole de Brest

103 communes

423 000 habitants





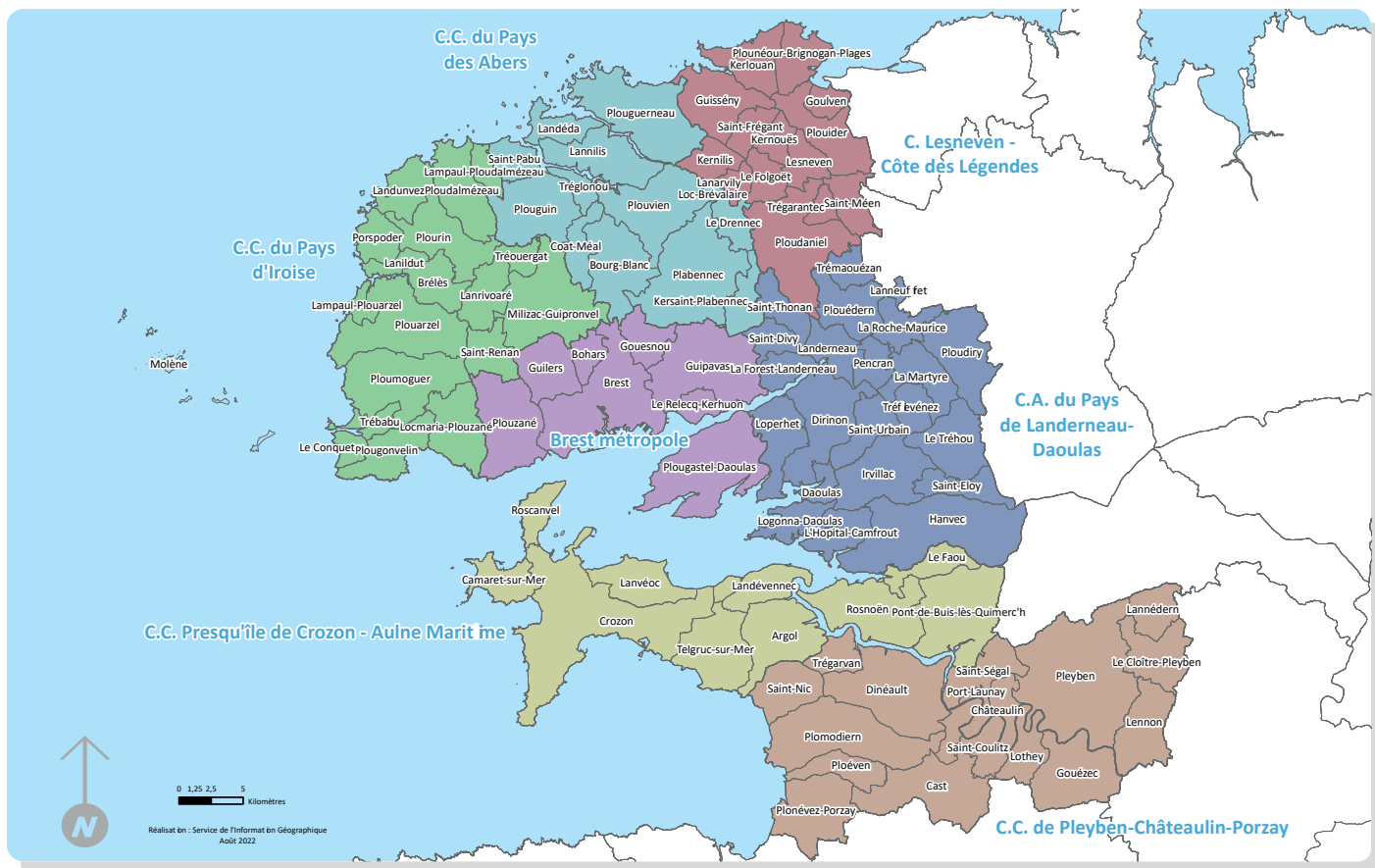
- **Brest métropole**
211 156 habitants
- **CA du Pays de Landerneau-Daoulas**
49 277 habitants
- **CC du Pays d'Iroise**
49 096 habitants
- **Communauté de communes du Pays des Abers**
41 552 habitants
- **Communauté Lesneven Côte des légendes**
27 425 habitants
- **CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay**
22 678 habitants
- **CC de la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime**
22 419 habitants

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



LES INTERCOMMUNALITÉS DU PAYS DE BREST

+ de plans sur "geo.pays-de-brest.fr"





édito

Ce rapport annuel d'activité est l'occasion de rappeler le rôle et les principes de fonctionnement de notre Conseil de développement, instance de démocratie participative et contributive paritaire unique en son genre et obligatoire dans les EPCI de plus de 50 000 habitants.

Constitué de représentants bénévoles issus de la société civile qui apportent leur expertise scientifique ou d'usage, il n'a pas de personnalité juridique propre, ce n'est pas une association. Il est une instance de consultation, d'évaluation et de proposition sur les projets et orientations majeures des politiques publiques territoriales.

Notre Conseil est adossé au Pôle métropolitain du Pays de Brest (7 EPCI dont la métropole) qui assure ses moyens financiers et techniques.

Il ne se prononce pas sur des politiques communales ou intercommunales mais uniquement sur celles relevant du Pôle métropolitain du Pays de Brest et de Brest Métropole. Néanmoins, il peut être sollicité, sans émettre d'avis, par certaines intercommunalités dans le cadre de l'élaboration de leurs projets, notamment lorsque celles-ci souhaitent y associer la société civile organisée.

Composé d'une diversité de membres représentant, comme le dit la loi, les composantes socioéconomiques du territoire, il répond à des demandes d'avis ou contribue aux politiques locales par le biais d'auto-saisines dans l'intérêt collectif du territoire. Du fait de sa composition, il ne constitue pas un « groupe de pression » et ne représente pas une vision unique, un objectif politique qu'il devrait défendre. Ses avis et contributions sont élaborés à partir des échanges entre ses membres qui ont différents points de vue qui peuvent se rejoindre pour parvenir à un consensus ou pas. Dans le cas de différences d'appréciation sur un sujet, celles-ci sont présentées dans l'avis que donne le conseil de développement de façon à ce que les élus puissent en prendre connaissance. Les avis du conseil de développement sont, comme les contributions, l'occasion de faire des propositions d'amélioration des politiques publiques dans l'intérêt collectif du territoire.

Comme le précise la loi, il s'organise librement. Le conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a choisi de constituer un bureau, des commissions permanentes et des groupes de travail. À chaque renouvellement des membres du conseil, il est fait appel à volontariat pour constituer le bureau.

Ce bureau a pour mission de faciliter la prise de décision, de valider la mise en place de groupes de travail, leurs avis et contributions et d'assurer la représentation du conseil dans diverses instances à la demande des collectivités ou dans les réseaux de conseils de développement ou encore d'organiser des événements.

Les commissions permanentes ont pour objectif de répondre à des sollicitations récurrentes des collectivités telles que le SCoT du Pays de Brest, les rapports développement durable, les programmes locaux de l'habitat, etc.

Les groupes de travail répondent principalement à des auto-saisines. Leur durée est adaptée au temps nécessaire à la constitution d'une contribution. Leur création est soumise à l'approbation du bureau après examen d'une note d'intention d'un ou de plusieurs membres du conseil de développement puis vérification que suffisamment de membres du conseil souhaitent y participer.

Les commissions et groupes de travail sont coordonnés par au moins 2 animateurs bénévoles volontaires. Les groupes de travail peuvent associer à leurs réflexions des personnes non-membres du Conseil et mener des auditions.

Notre Conseil de développement s'efforce donc d'apporter, par le débat, l'intelligence collective et le respect des principes participatifs, sa vision transversale, une expertise citoyenne sur le contenu, l'impact et l'avenir des politiques et services publics à l'échelle du Pôle métropolitain.

Guy Jourden,
Président du conseil de développement
de la métropole et du Pays de Brest





sommaire

Les avis du conseil de développement sur les politiques d'aménagement et de développement économique de Brest métropole

6

Les contributions du Conseil de développement.....

8

Construire et rénover pour le Pays de Brest de demain

9

L'association du conseil de développement à l'élaboration des politiques publiques locales.....

10

L'activité des réseaux

12

Les avis du conseil de développement sur les politiques d'aménagement et de développement économique de Brest métropole



L'ensemble des avis du Conseil de développement est consultable sur son site internet : <http://www.conseil-developpement-brest.fr/les-publications/avis.html>

› Avis sur le rapport développement durable ville et métropole de Brest pour l'année 2021

Le bureau du Conseil de Développement a pris connaissance du «Rapport développement durable de Brest Métropole et Ville» pour l'année 2021. Il lui a malheureusement été transmis avec des délais d'examen tellement courts que peu de ses membres ont pu l'analyser dans le détail et qu'il s'est révélé impossible d'inviter l'ensemble des membres du Conseil à participer à cette analyse.

Le Conseil souhaite que le Rapport soit un nouvel outil de dialogue local qui s'inscrive dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Compte tenu des avancées contenues dans le Rapport Développement Durable de l'année 2021 le Conseil de Développement émet un avis favorable sur celui-ci accompagné des recommandations formulées ci-dessous.

Le Conseil de Développement pense qu'il serait souhaitable qu'un indicateur précise le taux de production de l'énergie ENR (photovoltaïque, méthanisation, éolien...) sur la métropole par rapport à sa consommation totale (données Adeupa) puis de le suivre au fil des ans. Il suggère également de développer une cartographie des gisements de déchets et particulièrement de biodéchets qui permettrait d'estimer le potentiel de production d'énergie compte tenu des échéances fixées par la loi AGEC (fin 2023).

Plus généralement, il souhaite que les indicateurs permettent de mieux comprendre les évolutions intervenues dans les actions et leur perception, alors même que certaines actions sont récurrentes.

Des données comparatives (France ou Bretagne) seraient utiles pour mieux situer le territoire. Globalement les chiffres sont très descriptifs, peu contextualisés, ce qui limite le sens qu'un lecteur peut retirer de ce rapport et la possibilité de situer le territoire sur les enjeux de développement durable. Ainsi, il aurait été intéressant, à chaque fois que c'était possible, de mettre en résonance ces chiffres avec d'autres territoires ou d'autres échelles de territoire.

D'autre part, il est surprenant de ne pas lire dans les chiffres clés ou les indicateurs des données autour de la dépendance ou du vieillissement, qui sont des dimensions clés sur le plan de la cohésion sociale ou de l'ODD3.

D'une façon générale, même s'ils considèrent que cette information est très utile et permet de démontrer l'action continue des collectivités, les membres du conseil ont soulevé la difficulté d'interprétation par le lecteur de la présence simultanée des mentions « action récurrente » et « action nouvelle ».

Dans son avis, le conseil de développement a également émis des remarques et suggestions concernant quelques actions particulières des collectivités.

[Consulter l'avis](#)





› Avis sur la stratégie métropolitaine de développement économique : CAP 2030

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a contribué à l'élaboration de la première Stratégie Métropolitaine adoptée en 2016 par Brest Métropole et ses partenaires.

Il a participé également ces 6 dernières années au Conseil de Gouvernance qui rassemble les acteurs socio-économiques et partenaires du bassin d'emploi métropolitain et est intervenu lors des tables rondes des forums de l'économie.

Il considère que la grande majorité des actions définies par la SMDE en 2016 ont été menées à bien. Elles ont renforcé l'attractivité de la métropole et des bassins de vie et d'emploi du Pôle Métropolitain du Pays de Brest et ont permis le maintien du dynamisme économique du territoire.

Le conseil de développement rappelle que la SMDE avait souligné l'importance de la dimension humaine dans le développement économique : « une telle ambition doit placer la dimension humaine au cœur du dispositif : nous ferons des liens et du partenariat le moteur de la croissance économique et du rayonnement international. N'oublions pas que l'enjeu reste l'emploi : c'est pourquoi cette SMDE, dans ses objectifs et moyens, est mobilisée vers le développement des entreprises, la création d'emplois, la réduction du taux de chômage et le bien être des salariés »

Le Conseil de développement a donné un avis positif sur le bilan de la SMDE 2016 lors de la consultation menée par le cabinet Euro Group Consulting en rappelant toutefois :

- son souhait d'une stratégie économique et sociale mieux partagée au niveau du Pays de Brest et au-delà de l'Ouest breton à l'exemple du contrat de réciprocity avec le Pays Centre Ouest Bretagne (COB), de la French Tech ou du campus mondial de la mer.
- l'importance de mettre les dimensions humaines et sociales au cœur d'un développement durable prenant en compte l'économie, le social, la culture, l'éducation, la formation et l'environnement.
- l'importance de l'atout maritime de nos territoires. - la place de l'Économie Sociale et Solidaire ESS, du commerce et de l'artisanat, d'un tourisme durable, de la vie associative et culturelle... dans une économie locale diversifiée et dans l'attractivité du Pays de Brest.

Il s'est impliqué dans une partie de la vingtaine d'ateliers participatifs et contributifs préparatoires à la nouvelle SMDE CAP 2030. Pour la première fois, des citoyens ont pu prendre part à cette concertation via la plateforme « jeparticipe.brest.fr ».

Le conseil de développement avait regretté que la première stratégie n'intègre pas une stratégie touristique. Il souligne l'importance du travail spécifique de concertation organisé sur les thèmes du Tourisme et de l'International pour mieux les intégrer dans la SMDE CAP 2030.



Le Conseil de développement partage en grande partie l'analyse des valeurs exprimée dans le manifeste « ici à Brest » de la SMDE CAP 2030 qui souligne la force du collectif et de la solidarité de la région brestoise.

Il partage l'importance de miser sur le développement des activités émergentes, de favoriser leur croissance et d'en faire une priorité stratégique. Néanmoins, compte tenu des dynamiques démographiques engagées, population vieillissante et baisse de la population d'âge actif, leur développement nécessitera l'attrait de nouveaux talents dans le Pays de Brest et la mise en œuvre d'une politique volontariste de logement et d'aménagement.

Dans ce cadre, le Conseil de développement suggère de faciliter la mobilisation des habitants du territoire du Pays de Brest, mais également d'autres familles de parties prenantes dans un effort de dialogue territorial permanent et ouvert autour de ces enjeux, afin d'ouvrir davantage les discussions à d'autres acteurs et faciliter la construction d'une vision partagée du développement territorial dans ce domaine. De même, la multiplication d'espaces de débat/ de discussions ouverts aux habitants du territoire autour de ces enjeux, permettra d'en faciliter la compréhension et l'appropriation.

Il propose de porter un regard objectif sur la contribution de la stratégie de développement économique à un accès équitable de toutes et tous à l'offre alimentaire durable, à un développement territorial à la fois soutenable et désirable et à la construction d'une plus forte résilience territoriale.



Les contributions du Conseil de développement

➤ Liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest est impliqué dans les réflexions liées à l'accessibilité ferroviaire de l'Ouest Breton depuis 2011.

Il considère que ses précédentes contributions émises en 2012 et 2017 restent d'actualité.



Résumé des contributions précédentes

2012

Ce Projet doit être un projet d'aménagement équilibré du territoire breton en particulier pour les parties les plus éloignées.

La crainte d'une Bretagne à deux vitesses avec une différence de proximité de la Bretagne de l'Est et de la Bretagne occidentale. L'objectif initial de relier Brest et Quimper à 3 heures de Paris ne doit pas être compromis par des projets interrégionaux (Rennes-ND des Landes-Nantes). Il doit aussi respecter les programmes d'amélioration des axes nord et sud Bretagne, notamment entre Brest et Quimper. Parallèlement, ce sont des territoires qu'il faut aménager en assurant une chaîne de déplacements en affirmant l'importance des correspondances TER et l'accessibilité des pôles gares en complémentarité avec les transports urbains et locaux.

2017

L'objectif Brest-Paris en 3h00 reste d'actualité et sous-entend une liaison Brest-Rennes en 1h30. C'est une question d'aménagement du territoire. Les membres du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest préconisent donc un scénario Pointe Bretagne avec un démarrage des travaux par l'Ouest de la Région. Concernant l'objectif d'amélioration des liaisons Brest-Paris, le conseil considère qu'il est nécessaire de travailler en priorité sur 2 liaisons matin et soir (dans les 2 sens) en se limitant à 2 arrêts à Morlaix et à Rennes. Les passagers de ces TGV à destination de Lamballe, Saint-Brieuc, Guingamp, Plouaret ou Lannion pourraient prendre un TER en correspondance rapide sur le quai d'en face sans tarification supplémentaire car considéré en continuité du TGV.

Il est à noter que les liaisons TGV entre Saint-Brieuc et Paris vont être nombreuses et d'une durée réduite à 2h15 dès le mois de juillet. La suppression des arrêts de Lamballe, Saint-Brieuc, Guingamp et Plouaret peut faire gagner au moins 20 minutes, ce qui contribuerait à parvenir à un temps de trajet de 1h30 entre Brest et Rennes.

En 2022, dans sa contribution le conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest considère que :

- Il est urgent de mettre en œuvre les décisions prises dès 2003, il y a plus de 20 ans, devant permettre une liaison ferroviaire Brest-Rennes en 1h30 et Brest-Paris en 3 heures.
- Pour cela le Conseil de développement insiste sur la nécessité de mener rapidement les études opérationnelles nécessaires à l'amélioration des infrastructures.
- Le calendrier des travaux à mener devra s'attacher à prioriser l'ouest breton au risque d'une amplification de la fracture est-ouest de la Bretagne au profit du développement des métropoles de Rennes et de Nantes.
- Il convient de considérer que cette amélioration sera également bénéfique aux mobilités du quotidien qui pâtissent d'infrastructures nécessitant un programme de travaux prévus de longue date, notamment sur l'axe Brest-Morlaix.
- La mise en œuvre rapide de la stratégie nationale de développement du fret ferroviaire constitue à la fois un enjeu fort tant vis-à-vis des changements climatiques et de la réduction des gaz à effet de serre que du développement économique d'autant que les ports de Brest-Roscoff sont désormais inscrits dans le Réseau Trans Européen de Transport (RTET) qui nécessite que des travaux soient réalisés d'ici à 2040.

Construire et rénover pour le Pays de Brest de demain



Le 26 novembre 2022, le Conseil de développement a organisé un colloque sur le thème de l'habitat et du logement dans le Pays de Brest. Les questions abordées lors de cette matinée se font l'écho des tensions à l'œuvre dans le marché de l'immobilier et les perspectives pour le territoire du Pays de Brest compte tenu des enjeux en termes d'accueil de population active, de rénovation énergétique, de réduction de la consommation foncière et d'une demande de logement toujours croissante et diversifiée. Trois tables rondes dont l'animation a été confiée à Michel Mouillart, membre du conseil de développement, économiste spécialiste de l'immobilier et le logement, ont permis de recueillir le témoignage et la vision d'acteurs du secteur de l'habitat et du logement autour des thèmes ci-dessous.

« Rénover énergétiquement pour améliorer la vie »

Loïc CHAPEAUX

Directeur des Affaires Économiques, Financières et Internationales, Fédération Française du Bâtiment

Sébastien JEROME

Directeur Général de SOLIHA Bretagne

Yvon TANNE

Directeur des expertises et des financements, Caisse Régionale Crédit Agricole du Finistère

« Gérer la contrainte du ZAN »

Nadine KERSAUDY

Présidente de l'Association des Maires Ruraux du Finistère et vice-Présidente de l'Association des Maires Ruraux de France

Michel MANSON

Président du Pôle Habitat Finistère, FFB du Finistère

« Construire pour répondre à toutes les demandes »

Marie PERON

Notaire et Chargé d'enseignement à l'UBO, Chambre des Notaires du Finistère

Fabrice TREGUER

Directeur commercial, Groupe TRECOCAT



Les débats et les échanges avec les participants à ce colloque ont permis de partager les constats et de réfléchir à plusieurs pistes d'amélioration pour l'avenir.

[Consulter la synthèse du colloque](#)

L'association du conseil de développement à l'élaboration des politiques publiques locales

ORGANISMES, INSTANCES	REPRÉSENTANTS CD	EN SAVOIR PLUS
Bureau du Pôle métropolitain du Pays de Brest	Guy Jourden (Titulaire) Jean-Pierre Caroff (Suppléant)	Espace de coopération et de solidarités qui réunit 7 intercommunalités et contribue au développement équilibré du territoire. Il porte le SCoT du Pays de Brest et d'autres actions dans les domaines de l'économie, la transition écologique, les mobilités et la santé. Également gestionnaire des programmes européens LEADER et FEAMPA. Rapport d'activités 2021
LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale)	Jean-Michel Le Bihan (T) Marketa Supkova (S)	Programme européen. Le périmètre LEADER regroupe 89 des 103 communes du Pays de Brest (+Ouessant). (Communes non éligibles : les communes de Brest métropole, Plabennec, Landerneau, Pencran, Le Folgoët, Lesneven, Saint-Renan). Soutien à des projets innovants en zone rurale, LEADER est un laboratoire d'expérimentation pour le Pays de Brest visant à accompagner des actions pilotes et/ou collectives sur le territoire. Programme LEADER 2023-2027
Commission mer et littoral Feampa Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture	Guy Jourden (T) Marketa Supkova (S)	Programme européen : convention signée le 23 janvier dernier entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et la Région Bretagne. Elle vise à soutenir les projets collectifs et innovants en faveur de la transition maritime sur la période 2023-2027. https://www.pays-de-brest.fr/fonds-europeens/feampa
Éner'gence	Jean-Michel Le Bihan (T) Michel Paillard (S)	Agence Énergie Climat du Pays de Brest, outil de proximité pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. L'association s'adresse à tous les acteurs et consommateurs du territoire. Ses missions : information, conseil, sensibilisation aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables. Ener'gence





ORGANISMES, INSTANCES	REPRÉSENTANTS CD	EN SAVOIR PLUS
Conseil de gouvernance Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE)	Guy Jourden Jean-Claude Lebreton Alain Ollivier David Louët (S)	<p>Une stratégie coconstruite avec l'ensemble des acteurs du territoire brestois</p> <p>Dans la continuité de la dynamique créée en 2016, Cap 2030 s'est appuyée sur une démarche rigoureuse d'analyse, de consultation et de concertation rassemblant des participants de différents horizons, favorisant ainsi la contribution de chacun. Un diagnostic économique complet a permis de poser les bases d'une réflexion solide pour adopter des orientations stratégiques cohérentes.</p> <p>Créé en 2015 dans le cadre de l'élaboration de la SMDE, le Conseil de gouvernance rassemble des dirigeants d'entreprises et de réseaux, l'État, des élus de Brest métropole, du Pôle Métropolitain du Pays de Brest (PMPB), du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental du Finistère, les chambres consulaires, l'université de Bretagne Occidentale (UBO) et le conseil de développement. Chargé du suivi de l'état d'avancement des objectifs et actions, le Conseil de gouvernance, par ses réunions régulières, veille également à faire évoluer la SMDE.</p> <p>SMDE CAP2030</p>
Contrat de Rade TerraRade, contrat territorial de la Rade et de ses bassins versants Aulne et Éloron.	Chantal Guillerm Laurent Troadec	<p>Mis en œuvre entre 1998 et 2007, un premier contrat de rade avait permis des améliorations significatives sur la qualité des eaux, notamment en matière de réduction des taux de nitrates. Le 26 janvier 2023 a été lancé la phase opérationnelle du nouveau contrat de rade pour l'amélioration de la qualité des eaux et des écosystèmes de la rade de Brest.</p> <p>Contrat de Rade TerraRade</p>
Conseil de Rade	Chantal Guillerm Yves Jullien	<p>Ce conseil de rade fait suite au travail du conseil de développement. Structure informelle, assistée par le Pôle métropolitain, il a pour objet de contribuer à davantage de connaissances, d'échanges, de coopérations, de solidarités entre les acteurs concernés par ce territoire spécifique, mais aussi faciliter la conduite d'actions concrètes.</p>
Comité de pilotage Contrat Local de Santé du Pays de Brest	Pascale Terrom	<p>Depuis 2019, le Pôle métropolitain porte une mission santé dont le but est de mettre en œuvre le Contrat Local de Santé du Pays de Brest signé avec l'ARS et les 7 intercommunalités du Pays de Brest entre autres (Conseil Départemental, Conseil Régional, CHU, Assurance Maladie, CARSAT, MSA).</p> <p>La finalité du contrat est d'améliorer l'accès à la santé pour tous, en adaptant la politique régionale de santé aux besoins et spécificités de la population et tenant compte des dynamiques existantes dans le territoire.</p> <p>Le comité de pilotage est composé des signataires du contrat. Il est co-présidé par un représentant du DG de l'ARS et un élu représentant le Pôle Métropolitain du Pays de Brest. Le COPIL effectue le suivi du contrat local de santé et est à ce titre, responsable du déroulement de ses actions.</p> <p>https://www.pays-de-brest.fr/contrat-local-sante</p>

L'activité des réseaux

► Le réseau des Conseils de développement bretons

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a piloté l'organisation des 4èmes assises de la mer et littoral qui se sont tenues à Brest le 1er décembre 2022 avec pour thème « Les ports maritimes et fluviaux, un atout pour le développement durable de la Bretagne ? »

Les documents relatifs à ces assises sont accessibles sur la plate-forme collaborative des assises.

<https://assisesmerlittoral.bzh>

En collaboration avec les conseils de développement du Pays de Cornouaille, du Pays de Lorient, du Centre Ouest Bretagne et d'associations d'usagers, le conseil de développement a contribué à la rédaction du cahier d'acteurs pour l'amélioration de la Ligne Brest-Landerneau-Châteaulin-Quimper et de la dorsale Sud Bretagne Lorient-Auray-Vannes-Redon vers Nantes. Les conclusions de ce travail ont été remises au Vice-Président du Conseil régional en charge des mobilités.

<https://cdbretagne.org>

Les membres du Conseil de développement(sont également invités à participer aux événements du réseau (formations, rencontres avec le CESER Bretagne, réunions thématiques...)

► Coordination nationale des Conseils de développement

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest est membre du Conseil d'administration de la coordination nationale.

Plusieurs membres du conseil participent aux réflexions menées sur les enjeux de la ressource en eau, l'alimentation durable et aux événements organisés par la CNCD tel que la rencontre sur la continuité démocratique du CESE au CESER et au CD.

<http://www.conseils-de-developpement.fr>



Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest

18 rue Jean Jaurès
BP 61321 - 29213 BREST CEDEX 1
02 98 33 51 79 • 07 83 34 21 74

maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr

